



Commission scolaire
DES PHARES

**MÉMOIRE SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

1^{er} novembre 2000

AVANT-PROPOS

Les questions posées par la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec sont fondamentales.

Permettez-nous, d'entrée de jeu, de déplorer certains irritants entourant cette importante réflexion collective actuellement proposée aux Québécoises et Québécois.

Le peu de temps laissé à la consultation et la rapidité avec laquelle on semble vouloir procéder ne favorisent pas la tenue d'un « vaste débat démocratique » tel que le souhaite pourtant la Commission elle-même. De plus, il apparaît à certains que l'importante réflexion sur la langue à laquelle les Québécoises et les Québécois sont actuellement conviés, porte un certain caractère politique. Cela, soit déplaît à certains, soit pourrait en amener d'autres à subordonner leur prise de position sur la langue à leur allégeance à un parti politique. Nous tenons à déplorer cette situation auprès des responsables des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Toutefois, malgré les contraintes de temps imposées, malgré l'apparence du caractère politique donné à l'opération, nous tenons à faire connaître aux membres de la Commission notre point de vue sur la situation de la langue française dans un Québec du vingt-et-unième siècle et sur la place que nous souhaitons qu'elle occupe dans l'avenir.

Notre organisme, la Commission scolaire des Phares, souhaite fortement que la parole du « Québec des régions » soit entendue par les commissaires. Tout en reconnaissant l'importance et la place des grands centres comme Montréal et Québec, dans notre évolution démographique et dans notre développement social et économique, tout en prenant conscience de la complexité des enjeux présents dans ces centres et l'influence qu'ils exercent sur le statut et l'usage du français, nous estimons que toute nouvelle législation ne peut être subordonnée qu'aux seules réalités démographiques et économiques des grands centres urbains québécois. De plus, nous estimons que ces grands ensembles ont aussi une responsabilité panquébécoise quant au maintien du caractère français du Québec.

INTRODUCTION

La Commission scolaire des Phares a été créée le 1^{er} juillet 1998 suite au décret gouvernemental sur le regroupement des commissions scolaires. Responsable de l'éducation de base dans les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis, elle offre des services à 12 000 élèves, jeunes et adultes, répartis dans 32 établissements. Elle intervient au préscolaire, au primaire, au secondaire général et professionnel, en éducation des adultes et dans le secteur de la formation sur mesure.

Notre Commission scolaire est bien implantée dans son milieu. Par la mise en œuvre des mandats qui lui sont confiés, elle participe au développement régional et s'implique dans les débats s'y rapportant. C'est donc à double titre qu'elle s'adresse à la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Nous entendons donc, à titre d'organisme public responsable de l'éducation de base, participer à ce grand débat qu'on souhaite démocratique et faire valoir notre point de vue sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

1. Qu'en est-il des facteurs qui influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec ?

Dans le document de consultation soumis par la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, on fait état de nouvelles réalités et de nouveaux enjeux tels l'évolution de la structure économique et la modification de la composition de la population du Québec. On précise que ces phénomènes nouveaux exercent une influence sur l'usage du français au Québec et sur le pouvoir d'attraction de cette langue. On fait notamment état de tendances dites démographiques (le faible taux de natalité, l'immigration, le dépeuplement régional et la concentration vers les grands centres) et de tendances économiques (mondialisation, courrier électronique et Internet, accords commerciaux, politique de type ALENA, hégémonie de l'anglais dans les communications politiques, scientifiques, techniques et commerciales).

Étant donné ces tendances, le Québec doit-il adapter ses politiques linguistiques? Quel statut devons-nous donner à la langue française? Qu'en est-il du pouvoir d'attraction de la langue française au Québec et dans le monde? Devons-nous réaffirmer notre volonté de garder au français le statut de première place? Devons-nous réaffirmer qu'au Québec, nous voulons travailler et être servi en français? Ou plutôt, devons-nous consentir, en

aménageant notre législation, à faire de l'anglais, même ici, la seule langue des échanges, du commerce et des affaires?

Les tendances démographiques et économiques décrites, à titre indicatif, dans le document de consultation, nous portent à soumettre, sous forme de questionnement, les réflexions suivantes aux membres de la Commission :

◆ Ces tendances doivent-elles vraiment justifier et commander des modifications substantielles des règles que le Québec s'est données concernant l'usage du français et qui ont réussi à infléchir les tendances des années 60 et 70?

◆ La faible natalité au Québec et le dépeuplement des régions ne devraient-ils pas être vus comme des résultats de l'absence de véritables politiques familiales et de développement régional plutôt qu'être considérés comme des phénomènes commandant des ajustements linguistiques?

◆ Devant la place occupée par la langue anglaise, faut-il immédiatement conclure à la non pertinence de maintenir et de préserver, par un contrepoids législatif, la place et l'usage du français au Québec et sur la scène mondiale?

◆ Ne faut-il pas au contraire de nouveau réaffirmer qu'au Québec, le français est la « langue commune » ?

◆ Ne devrions-nous pas oser faire du français une langue des affaires et mettre en évidence la valeur ajoutée qu'elle peut apporter dans la vie sociale et économique mondiale? La langue est plus qu'un simple code linguistique, elle supporte notre pensée, elle joue aussi un rôle de levier dans le développement de nos capacités créatrices. Elle colore notre façon d'être et de voir le monde. L'économie d'ici et d'ailleurs peut-elle faire fi de toute cette richesse?

◆ Les Québécoises, les Québécois possèdent de grandes forces; ils l'ont prouvé dans plusieurs domaines. Dans le développement informatique et technologique, le Québec occupe une place importante. Pourquoi, dans l'exportation de nos idées et de nos productions, n'imposerions-nous pas aussi, par notre expression française, la richesse de notre pensée, tout en sachant nous adapter, au besoin, à différents interlocuteurs?

Bref, oui, nous sommes d'accord qu'en ce début d'un nouveau millénaire, plusieurs facteurs dont certains sont plus récents (mondialisation, Internet...) influencent la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Toutefois, ces réalités devraient plutôt nous porter à être encore plus vigilants quant à la place et au statut de la langue française au Québec. Elles devraient aussi nous amener à être plus actifs à démontrer la spécificité et l'apport de la langue

française dans le développement de la société nord-américaine et, conséquemment, sa pertinence dans les échanges internationaux.

Mentionnons en terminant que notre volonté que soit réaffirmé et conservé le visage français du Québec, n'a pas pour effet de nous amener à renoncer à la maîtrise de notre langue seconde qu'est l'anglais. Au contraire, nous estimons que l'apprentissage d'une deuxième, voire d'une troisième langue doit demeurer un objectif à atteindre pour la grande majorité des Québécois.

Dans le prochain chapitre, nous aborderons l'aspect de l'encadrement législatif, support indispensable à la mise en oeuvre de notre volonté de maintenir le caractère français du Québec.

2. Le Québec doit-il maintenir une langue publique commune et des institutions communes?

Devant la mutation rapide et constante de la société québécoise qui nous permet de connaître et de vivre avec d'autres communautés culturelles, de transiger avec elles, ici et ailleurs dans le monde, devons-nous persister à maintenir une langue publique commune, des institutions communes?

À cette question posée par la Commission, nous répondons par l'affirmative. Nous pensons que le Québec doit voir les mutations, en particulier du milieu urbain, non pas comme un impératif à modifier substantiellement le statut de la langue française de ses institutions mais, plutôt comme un incitatif à développer encore plus une identité qui lui est propre, une identité caractérisée aussi par le multiculturalisme; une identité qui fait de la langue française, la « langue publique commune ».

De la même façon, nous ne croyons pas que l'insertion grandissante du Québec dans le contexte international appelle pour autant un renoncement à notre identité francophone. Au contraire, s'il est une valeur qu'il faille conserver dans des échanges internationaux, c'est bien celle de la différence des cultures.

Pourquoi certains échanges du domaine culturel et économique ne seraient-ils pas faits aussi en langue française? Le laisser-faire ou le non-interventionnisme d'autres communautés, comme les francophones, conduiront nécessairement à la « dominance » d'une langue dans les échanges internationaux. Nous serons alors privés de la richesse et de la diversité des façons de penser, de faire et de dire.

Notre prise de position concernant la place et le statut de la langue française au Québec, nous amène aussi à souligner l'importance de la

maîtrise du français par tous les citoyens et citoyennes du Québec. Les familles et les institutions d'enseignement ont un rôle important à jouer en ce domaine. La maîtrise de la langue est essentielle à l'expression juste et entière de la pensée, à la liberté de parole et à la participation à la société. Les écoles primaires et secondaires, en particulier, n'auraient-elles pas à rehausser les exigences dans l'apprentissage du français, à davantage développer chez les jeunes un sentiment de fierté envers la langue française? Malgré les nombreuses révisions de programmes et les efforts consentis par les commissions scolaires et les écoles, il reste encore beaucoup de travail à faire à ce chapitre.

De plus, des moyens devront être prévus pour assurer le soutien à l'usage du français dans le monde du travail, pour assurer l'actualisation du vocabulaire et la francisation de certaines expressions ou termes fréquemment utilisés en anglais.

3. Une refonte globale de la Charte de la langue française s'impose-t-elle?

D'autres pays ont adopté des politiques d'ordre linguistique visant à affirmer la pérennité et la vitalité de leur langue nationale. Le Québec a une importante tradition en ce sens et ses politiques ont démontré leur efficacité même si elles l'ont amené fréquemment devant les

tribunaux, même si elles ont dû être modifiées au cours des décennies. Que serait le visage du Québec si aucune législation n'en avait préservé le caractère francophone?

Trente ans après la Commission Gendron, qu'en est-il de ces consensus? Devons-nous les réaffirmer, les adapter à la réalité nouvelle d'un Québec de plus en plus présent et actif sur la scène internationale, d'un Québec de plus en plus ouvert à l'accueil d'immigrants?

Nous souhaitons une réaffirmation du français comme langue officielle du Québec, langue commune de tous les Québécois et Québécoises et langue d'intégration des immigrants. La fréquentation de l'école française pour tous les enfants des familles d'immigrants, le droit de travailler en français et le droit d'être servi en français sont autant d'objectifs à maintenir. Conséquemment, nous affirmons qu'il est pertinent et nécessaire que le Québec conserve sa tradition d'encadrement législatif concernant le statut de la langue française et l'utilisation du français dans les divers secteurs de son activité sociale et économique.

Principal contrepoids aux tendances évoquées dans le premier chapitre, l'encadrement législatif devrait permettre l'exercice des droits fondamentaux des citoyennes et citoyens du Québec en matière

d'usage du français dans leurs institutions et leurs législations et ce, dans tous les secteurs de l'administration publique, dans le monde du travail, du commerce et des affaires et, bien sûr, dans l'enseignement. L'usage de la langue française sur « le plan interne », dans tous les domaines, doit être préservé et cette volonté doit être supportée par un encadrement législatif. Toutefois, nous sommes conscients que certains allègements des règles d'application de la politique linguistique sont peut-être souhaitables, particulièrement dans les grands centres.

4. **En bref, voici nos recommandations :**

ATTENDU l'importance de faire contrepoids aux tendances évoquées;

ATTENDU les résultats intéressants enregistrés au cours des trente dernières années de la mise en œuvre d'une politique linguistique rigoureuse;

ATTENDU les effets et les conséquences perceptibles des phénomènes actuels liés en particulier à l'économie et l'immigration;

Nous sommes d'accord qu' « il est devenu nécessaire de faire, ouvertement et collectivement, le point sur la situation actuelle de la langue française (...) et de chercher les voies d'action susceptibles

d'accroître l'efficacité et la cohérence de la politique et de la législation linguistique québécoise ».

Notre attachement à la langue française doit se manifester de nouveau. La communauté francophone doit prendre sa place étant donné les effets manifestes des tendances économiques et des mouvements de la population sur le statut et l'usage du français.

Nous recommandons que des actions soient prises dans les domaines du travail, de la vie sociale, des législations et de l'éducation pour que le Québec conserve son caractère francophone. Nous tenons cependant à souligner que les pistes d'action suivantes n'ont pas un caractère exhaustif :

- **dans le domaine du travail :**
 - maintenir l'obligation que le français soit la langue du travail au Québec;
 - exiger que les entreprises qui oeuvrent au Québec, utilisent le français comme langue de travail et aussi dans la promotion et la mise en marché de leurs productions;
 - inviter les francophones à occuper des postes de direction et d'administrateurs dans les entreprises.

- **dans le domaine social :**
 - continuer d'exiger que le visage public de nos municipalités, grandes et petites, soit français et qu'il porte la valeur qu'on accorde à la langue; tout message étant transmis dans un français correct;
 - maintenir le droit d'être servi en français et s'assurer de la présence de la langue française dans les documents d'offre de service ou de présentation de produits de consommation courants.
 - continuer de croire au pouvoir d'attraction de la langue française, non seulement dans les secteurs de la culture et de la création, mais aussi en matière d'affaires et d'économie. Prendre les moyens pour qu'il en soit ainsi.
 - faire en sorte que nos productions dans le domaine informatique ou autre soient distribuées et promues en français;
 - adapter tout vocabulaire spécialisé;
 - établir des liens avec les communautés francophones hors Québec en particulier avec celles du Canada.

- **dans le domaine législatif :**
 - maintenir une politique linguistique qui permet de conserver le caractère francophone du Québec;
 - s'assurer que les produits informatiques utilisés au Québec soient traduits en français, au besoin;

- **dans le domaine éducatif :**
 - promouvoir auprès des familles et de la population en général, l'importance de transmettre aux jeunes générations un sentiment d'attachement et de fierté de la langue française;
 - réserver une place importante à l'apprentissage du français dans la formation de base donnée par l'école primaire et secondaire;
 - continuer d'exiger que les enfants d'immigrants fréquentent l'école française;
 - inviter les médias écrits et électroniques à davantage faire preuve de rigueur dans l'usage du français.

CONCLUSION

Nous avons parcouru avec intérêt le document soumis à la consultation. Plusieurs questions portées à notre attention ont fait l'objet d'une réflexion sérieuse malgré le peu de temps dont on disposait.

Nous ne prétendons pas apporter des propositions innovatrices. Toutefois, nous tenions à faire connaître à la Commission notre attachement à la langue française et notre volonté que soit préservé le caractère francophone du Québec. Voilà pourquoi certaines de nos affirmations sont des mises en garde face à des analyses justifiant un possible recul de nos institutions quant à la place faite à la langue française. Certaines de nos prises de position concernent la place que nous nous devons de faire à la langue française dans les échanges internationaux et le monde des affaires.

Nous estimons que le Québec devra sans cesse demeurer vigilant quant à la conservation de son identité linguistique et culturelle, étant donné sa situation géographique en Amérique. Il devra aussi être actif quant à la promotion de la langue française dans le monde.